



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 26 mars 2024

Délibération n° 2024-033

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - PASLIN Audrey – VENANT Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Finances locales – Divers

Jumelage des Saint-Augustin de France 2024 – Contribution à l'organisation de l'évènement

Madame le Maire donne la parole à Mme DIERS de LABARRE afin qu'elle présente le budget abouti qui pourrait être pris en charge par la collectivité pour organiser la journée du dimanche 16/06/2024.

Le budget prévisionnel prévu pour 100 personnes se présente comme suit :

- Pot de l'amitié – COOP Saint-Augustin	500 euros
- Déjeuner – Traiteur Arsonneau, tout compris	3500 euros
- Animation – Franck Lorenzo	550 euros
- Cadeaux aux 3 municipalités	150 euros
TOTAL	4600 euros

Le conseil municipal décide et vote par 10 voix POUR, 2 ABSTENTIONS de prendre en charge les dépenses relatives à l'organisation de la journée du 16/06/2024 pour le jumelage des Saint-Augustin de France.

Publication dématérialisée du 05/04/2024
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240326-2024_033DE
Reçu le 05/04/2024